

DEMANDE DE RETRAIT DE L'AVOIR DE PRÉVOYANCE TRANSFERT À UNE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE/CAISSE DE PENSION

BAS 3

Preneuse/Preneur de prévoyance Madame Monsieur N° de compte: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Rue, n°: _____

NPA/Lieu: _____

Nationalité: _____

Date de naissance: _____

N° d'assurance sociale: _____

Etat civil: _____

Depuis: _____

N° de téléphone: _____

Motif du retrait (avec indication des documents que vous devez absolument nous remettre).

Transfert à une autre institution de prévoyance du 3^e pilier (délai de dénonciation de 3 mois)

- Confirmation de l'existence du compte de 3^e pilier de la part de la nouvelle institution de prévoyance
- Bulletin de versement

Rachat auprès d'une caisse de pension LPP (2^e pilier)

- Attestation du montant du rachat maximal autorisé avec indication du numéro de compte de la caisse de pension
- Bulletin de versement

Divorce/dissolution juridique du partenariat

- Copie du jugement de divorce, respectivement de dissolution (les jugements de divorces étrangers doivent être reconnus par un tribunal suisse et déclarés exécutoires).
- Bulletin de versement de l'institution de prévoyance du bénéficiaire

Transfert

Veuillez transférer mon avoir de prévoyance:

Nom caisse de pension/institution de prévoyance: _____

Adresse: _____

NPA, Lieu: _____

IBAN/N° de compte: _____

Numéro de contrat: _____

Titres

Les éventuels placements en titres seront vendus à la date du versement en fonction du montant nécessaire. Si les titres doivent être vendus immédiatement, c'est-à-dire avant la date de versement, il y a lieu de nous remettre séparément un ordre de vente de titres.

La preneuse ou le preneur de prévoyance confirme

- l'exactitude et l'exhaustivité de cette demande ainsi que des documents ci-joints;
 - qu'elle/il autorise, le cas échéant, la Fondation de prévoyance à se procurer des compléments d'information.
-

Signature

Lieu:

Date:

Signature

de la preneuse ou du preneur de prévoyance:

(Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité valable avec signature)

Les versements de l'avoir de prévoyance nécessitent l'accord écrit de la
BAS-3 Fondation 3^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA.

Olten,

Signatures

BAS-3 Fondation 3^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA:
